

# Statistique fiscale et flux migratoires des contribuables en 2008

## Faible croissance des rentrées fiscales Solde migratoire des contribuables toujours négatif

Pour la deuxième année consécutive, le Service des contributions (SCCO) et l'Office cantonal de la statistique (STAT) ont publié un rapport sur les rentrées fiscales cantonales 2008 et les flux migratoires des contribuables sur la période 2001-2008. Ce document révèle que les rentrées fiscales ont augmenté de 0,8% seulement entre 2007 et 2008, soit 6,9 millions de francs. Le solde migratoire des contribuables est quant à lui resté négatif en 2008. Le canton a ainsi "perdu" 454 contribuables avec, pour la majorité d'entre eux, un revenu déterminant inférieur à 100.000 francs. La perte totale de revenu déterminant pour le canton s'élève à 21,5 millions de francs. Le solde est en revanche positif pour les fortunes supérieures à 1 million de francs. La fortune déterminante pour l'ensemble du canton est ainsi en augmentation de 30 millions de francs.

### Augmentation de 0,8% des rentrées fiscales entre 2007 et 2008

Pour l'année 2008, l'ensemble des rentrées fiscales cantonales s'élève à 923,9 millions de francs. Plus des trois quarts (78,4%) proviennent des personnes physiques, 12,5% des personnes morales et 9,1% d'autres types d'impôt (impôt sur les travailleurs frontaliers, droits de mutation, impôt sur les gains immobiliers et sur les successions notamment). L'augmentation constatée par rapport à l'année 2007 se monte à +0,8%, soit 6,9 millions de francs supplémentaires.

Au niveau des personnes physiques, on constate de fortes disparités entre les communes. Avec un impôt cantonal moyen par habitant de 7.572 francs, la commune d'Auvergnier arrive en tête du classement. La commune des Verrières ferme la marche avec une somme 2,8 fois moins élevée, soit 2700 francs.

Concernant les personnes morales, le produit de la taxation a rapporté 115,1 millions de francs au canton en 2008. Malgré une amélioration du résultat de 1,3 million de francs par rapport à l'année 2007, on constate une baisse de l'impôt sur le bénéfice sur cette même période. Le nombre de personnes morales dépasse pour la première fois la barre des 6.400 contribuables avec un total de 6.410. La branche économique des banques, assurances et agences-conseil est la plus représentée dans les sociétés versant plus de 10.000 francs d'impôt annuellement avec un total de 157 représentants. En termes de recettes fiscales, c'est la branche de l'horlogerie et de la bijouterie qui contribue le plus à l'impôt sur les personnes morales avec un total de 29,8 millions de francs pour l'année 2008.

### Exode négatif touchant surtout les contribuables avec un revenu inférieur à 100.000 francs

Si globalement le nombre de contribuables (personnes physiques) est en hausse dans le canton à cause des passages à la majorité civile, des séparations et des divorces, le solde des flux migratoires des contribuables (entrants moins sortants) reste négatif en 2008. Ainsi, ce ne sont pas

moins de 1.731 contribuables qui ont quitté le territoire neuchâtelois, contre 1.277 qui sont arrivés pour l'année 2008. En moyenne sur les années 2001-2008, le solde des flux de contribuables se monte à environ -500. Cet exode touche l'ensemble des catégories de revenus déterminants. Seule la catégorie des contribuables dont la fortune est supérieure à un million de francs voit son solde migratoire passer du côté positif avec quatre contribuables supplémentaires.

Géographiquement, ce solde négatif est constaté dans la quasi totalité des communes neuchâteloises. Seul sept d'entre elles présentent une différence positive en moyenne annuelle sur la période 2005-2008 et de très faible ampleur. Les principales destinations des contribuables quittant le canton sont l'étranger, avec une moyenne annuelle de 541 (30,1%), suivi du canton de Vaud avec 438 (24,4%) et du canton de Berne avec 309 contribuables (17,2%).

### **Perspectives**

Depuis 2009, la diffusion des statistiques fiscales et financières qui figuraient auparavant dans le rapport de gestion du Département de la justice, de la sécurité et des finances (DJSF) a été optimisée et modernisée. Cette démarche s'inscrit dans la ligne des objectifs poursuivis par le rapport sur le redressement des finances et la réforme de l'Etat (rapport 10.002) que le Grand Conseil a adopté en février dernier. Il s'est agi de recourir aux méthodes statistiques et aux technologies les plus récentes, afin d'harmoniser les indicateurs, de les rendre plus fiables et d'en faciliter l'accès, via l'Internet notamment.

Une fois par année, les autorités cantonales et communales, les acteurs politiques, le public et les médias ont ainsi à portée de souris des références factuelles sur la fiscalité et les finances neuchâteloises. Les collectivités publiques disposent quant à elles d'outils de pilotage des politiques dont elles assument la mise en œuvre

- **Le rapport "Statistique fiscale et flux migratoires des contribuables 2008" est disponible dans sa version PDF sur le site internet de l'Etat à l'adresse [www.ne.ch/stat](http://www.ne.ch/stat)**

**Pour de plus amples renseignements:  
Jean Studer, conseiller d'Etat, chef du DJSF, 032 889 64 00.**

Neuchâtel, le 18 juin 2010